

Écoutez les podcasts du « Soir »

Retrouvez le podcast quotidien du *Soir* pour s'informer, décrypter et s'inspirer.



« À propos », c'est l'information comme vous l'entendez, avec des sujets racontés et analysés par les journalistes de la rédaction pour mieux comprendre l'actualité.



Découvrez « À propos » et tous les podcasts sur : *Le Soir* (podcasts.lesoir.be ou via l'application), « Podcast Addict », « Apple Podcasts », « Google Podcasts », Spotify et Amazon Music.

ÉNERGIE

Prolongation du nucléaire : l'objectif pour l'hiver 2026-2027... mais c

Le gouvernement et Engie ont rempli une large partie du cadre de négociations qui avait été défini en juillet dernier. L'exploitant s'engage à tout faire pour que les réacteurs redémarrent en novembre 2026. En échange, il y gagne un plafonnement de la facture de gestion des déchets radioactifs. Mais plusieurs cases doivent encore être complétées.

BERNARD PADOAN

Il aura finalement fallu neuf jours de négociations supplémentaires – la *deadline* avait à l'origine été fixée au 31 décembre dernier – pour permettre au gouvernement de sceller un accord avec le groupe français Engie, l'exploitant du parc nucléaire belge, sur la prolongation de dix ans de la durée d'exploitation des réacteurs de Doel 4 et Tihange 3. Au cœur des discussions entamées voici des mois – qui se sont encore prolongées ce week-end –, un triple nœud à trancher : quelle sera la date de redémarrage des deux unités – qui seront éteintes respectivement le 1^{er} juillet et le 1^{er} septembre 2025 ; quelle sera la facture maximale finalement supportée par Engie pour le démantèlement futur des centrales et la gestion des déchets radioactifs ; et comment sera répartie la facture des travaux d'amélioration des réacteurs, les risques et les bénéfices de leur exploitation prolongée.

Une obligation de moyens

Les deux premières questions étaient intrinsèquement liées. Engie, qui a répété pendant des années qu'il ne voulait pas de la prolongation, n'a accepté de s'asseoir à la table qu'à condition d'être fixé une fois pour toutes sur les coûts de la gestion du passif nucléaire. De son côté, le gouvernement a besoin que les deux réacteurs tournent pendant l'hiver 2026-2027, sous peine de voir la sécurité d'approvisionnement électrique du pays mise en péril – dans une dernière étude, Elia, le gestionnaire du réseau haute tension, a estimé

qu'il pourrait manquer 1,6 GW. L'accord de ce jour est donc un « donnant-donnant ».

Engie s'engage ainsi à mettre tout en œuvre pour que le redémarrage ait effectivement lieu le 1^{er} novembre 2026. Une obligation de moyens donc, et pas de résultat, sachant que l'exploitant a toujours estimé le délai nécessaire à la prolongation à... cinq ans. Or, il en reste moins de quatre. Et la liste de ce qu'il faut encore faire est longue comme un jour sans pain. Engie va donc s'atteler dès aujourd'hui aux études nécessaires à la rédaction d'un dossier de sûreté nucléaire reprenant les améliorations nécessaires à apporter aux réacteurs pour qu'ils répondent aux dernières normes en vigueur. Dossier qui sera soumis à l'approbation de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire. L'énergéticien devra ensuite émettre

des appels d'offres pour le chantier, puis réaliser les travaux. Sans oublier de passer commande du combustible fissile. Dans le même temps, le ministre de l'Énergie devra obtenir l'accord des autorités européennes sur le cadre de la prolongation et réaliser une consultation publique nationale et internationale sur base d'une étude sur les incidences environnementales encore à réaliser par le Centre d'études nucléaires (SCK CEN) de Mol. L'avant-projet de loi de modification de la loi de sortie du nucléaire de 2003 devra être finalisé, soumis au Conseil d'État, puis au Parlement.

Faute d'y arriver dans le délai imparti, Engie perdrait le bénéfice de ce qui se trouve dans l'autre plateau de la balance, à savoir la définition d'une méthode de calcul permettant de chiffrer le coût du passif nucléaire. Un préalable : pour ce qui concerne le démantèlement des centrales, la facture restera complètement à charge d'Engie, avec le même système d'évaluation que celui qui prévaut actuellement, à savoir des estimations triennales des montants nécessaires par la Commission des provisions nucléaires (CPN). Mais pour la gestion des déchets nucléaires et du combustible usagé, Engie a obtenu de pouvoir bénéficier de deux plafonds : un pour les déchets dits A, les moins radioactifs qui seront entreposés en extérieur sur le site de l'Ondraf à Dessel ; et un pour les déchets de classes B et C, plus radioactifs et qui devront être enfouis pendant des dizaines de milliers d'années. Pour rappel, la Belgique n'a pas encore choisi la méthode de gestion de ces déchets les plus dangereux. Un scénario de référence existe – l'enfouissement à plusieurs centaines de mètres de profondeur dans une couche d'argile souterraine dans le Limbourg. Mais faute d'une décision formelle, évaluer la facture finale d'un chantier appelé à durer jusqu'en... 2135 est particulièrement complexe.

Carotte et bâton

La méthodologie, qui permettra de calculer ces « caps », fige les paramètres techniques et financiers en y intégrant une prime de risque. Un travail confié à l'administration de l'Énergie, épaulée par la CPN et la Banque nationale de Belgique, et qui devrait aboutir à la

fixation des deux montants d'ici la fin mars de cette année. Des montants qui seront versés par Engie en deux temps, en 2024 d'abord, puis au redémarrage des deux réacteurs. Et qui libéreront l'énergéticien de tout paiement ultérieur dès lors que le dépassement de la facture ne relèverait pas de sa responsabilité. Pour le dire autrement, si *in fine* le montant total de la facture de gestion des déchets devait s'avérer moins important que les plafonds additionnés de leurs intérêts, l'État belge garderait la différence. Par contre, si la facture finale devait s'avérer plus salée, c'est le budget de l'État qui serait mis à contribution, et donc... les contribuables. Ceci alors que le gouvernement a toujours juré ses grands dieux que l'exploitant supporterait 100 % des coûts du passif nucléaire. Reste à espérer, pour les citoyens, que le calcul s'avèrera précis... et exact.

Engie va devoir cravacher, car un certain nombre de jalons ont été mis en place pour juger de l'avancement des travaux de prolongation

Ces deux plafonnements, c'est la « carotte », indique-t-on du côté gouvernemental. Mais, comme on l'a dit, Engie va devoir cravacher, car un certain nombre de jalons ont été mis en place pour juger de l'avancement des travaux de prolongation. Avec un « bâton » à la clé : si le planning n'est pas respecté, les plafonds pourront être retirés. On en reviendrait donc, pour les déchets comme pour le démantèlement, au système des révisions triennales par la CPN, celui-là même auquel Engie veut échapper depuis des années. Pour rappel, le groupe a déjà dû constituer pour un peu moins de 15 milliards d'euros de provisions pour couvrir le passif nucléaire. Et en décembre dernier, la CPN lui a demandé de remettre plus de trois milliards d'euros au pot – montant qu'Engie conteste.

Quel modèle économique ?

Enfin, Engie et le gouvernement ont convenu d'une structure juridique pour garantir l'exploitation des réacteurs. Tous les actifs nucléaires (les centrales



KROLL



Cet accord de principe constitue une étape importante et ouvre la voie à la conclusion d'accords complets dans les mois qui viennent

Engie

”